

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB\_2023\_21

---

L'an deux mil vingt-trois, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2023

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, BOINOT, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT,

Mmes BLANC Christine, GLAZKOFF, BLANC Françoise, RACHON, MAIRE, RIVATON, PACHOUD

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes NAZZI (Pouvoir à ESTEVES Christian), COUTURIER (Pouvoir à VARACCA Henri)

Excusés : M. DELOLY, Mmes PERROT, TANIOS, ORAND, LAURENCO

Secrétaire de séance : M. ESTEVES Christian

**Objet : Acquisition d'un local à la résidence Artémis**

*Domaine d'intervention : 3.1- Domaine et patrimoine – Acquisitions*

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1311-9 et L.1311-10 ;  
**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.1212-1 ;

**CONSIDERANT** que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition à l'amiable de ce bien conformément au 2ème alinéa de l'article L.1311-10 du code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** le bien immobilier, un local hors d'eau hors air d'une superficie de 111,35 m<sup>2</sup> (SU) avec terrasse de 36,72 m<sup>2</sup> et jardin de 111,92 m<sup>2</sup>, sis 1 chemin du clos à Montélier dans la résidence Artémis, propriété d'habitat Dauphinois ;

**CONSIDERANT** le contrat préliminaire de réservation d'Habitat Dauphinois proposant à la commune d'acquérir ce local au prix de 198 000 € (165 000€ HT) hors frais de notaire ;

**CONSIDERANT** que ce local permettrait d'étoffer l'offre de service de la commune par l'accueil d'une crèche associative ou tout autre projet d'intérêt communal ;

**CONSIDERANT** l'avis de France Domaine en date du 02/12/2022 n'appelant pas d'observation du service sur l'accord amiable en cours à hauteur de 198 000 € ;

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition du local hors d'eau hors air d'une superficie de 111,35 m<sup>2</sup> avec terrasse de 36,72 m<sup>2</sup> et jardin de 111,92 m<sup>2</sup>, sis 1 chemin du clos à Montélier dans la résidence Artémis, dans les conditions décrites, moyennant 198 000 € TTC, hors frais notariés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de réservation, l'acte d'acquisition du local et à procéder à cette acquisition par acte notarié,
- De charger Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 04/04/2023

Le Maire,



Bernard VALLON

